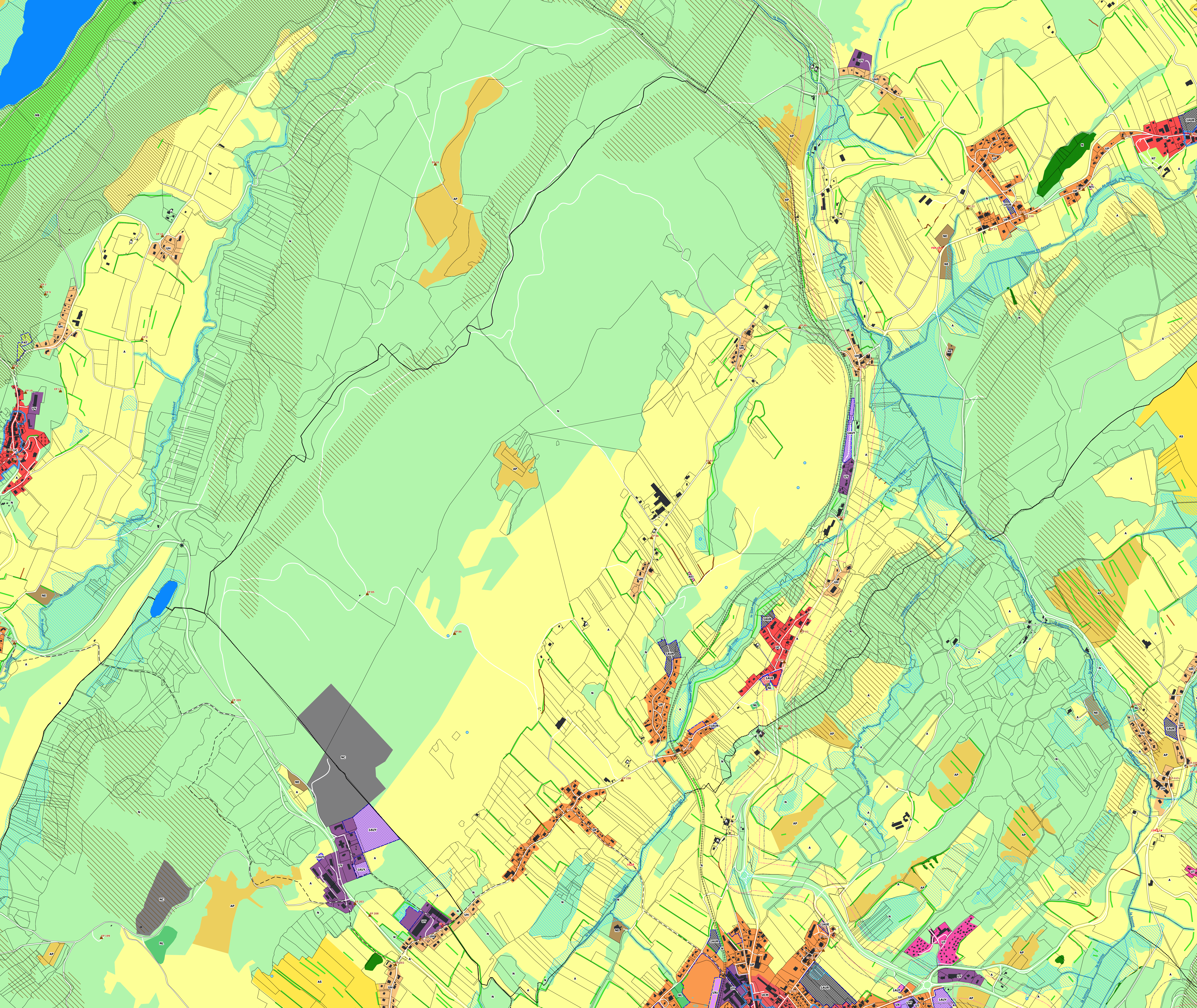






PLUi de la Grandvallière

ZONAGES

4.13 La Chaumusse

Élaboration du PLUi : approbation en date du 17 octobre 2022
Modification simplifiée n°1 du PLUi : approbation en date du 26 août 2025

- Prescriptions ponctuelles**
- 📍 Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11)
 - ▲ Éléments à protéger pour des motifs d'ordres culturels, religieux ou architectural (L151-19)
 - ★ Points de vue à préserver (L151-19)
 - Mares à préserver (L151-23)
- Prescriptions linéaires**
- Itinéraires intercommunaux de mobilité douce à conserver (L151-38 > voir OAP dédiées)
 - Linéaire commercial à préserver (L151-16)
 - Murets en pierres à préserver (L151-19)
 - Haies à préserver (L151-23)
- Prescriptions surfaciques**
- ▨ Secteur de risque majeur, construction interdite
 - ▧ Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à étude géotechnique
 - ▤ Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
 - ▦ Bande de 75 m inconstructible (L111-6)
 - ▨ Secteurs faisant l'objet d'une OAP (L151-6 et s.)
 - ▨ Emplacements réservés (L151-41 > voir annexe dédiée)
 - ▨ Secteur préférentiel d'implantation des commerces de détail (L151-16)
 - ▨ Secteurs de taille et de capacité limitée (L151-13)
 - ▨ Périmètre de secteur bâti en ordre continu ou semi-continu
 - ▨ Périmètre de protection paysagère (L151-19)
 - ▨ Boisements à préserver (L151-23)
 - ▨ Zones humides à protéger (L151-23)
 - ▨ Rives naturelles de plans d'eau à protéger (L122-12)
- Zonages**
- UCM - Zone urbaine de centralité majeure
 - UC - Zone urbaine de centralité
 - UP - Zone urbaine de périphérie
 - UH - Zone urbaine de hameau
 - UT - Zone urbaine à vocation touristique
 - UL - Zone urbaine de loisirs
 - UX - Zone urbaine à vocation commerciale
 - UXc - Zone urbaine à vocation de commerces de superficie limitée
 - UY - Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale
 - UYF - Zone urbaine dédiée aux fromageries
 - 1AUR - Zone à urbaniser à vocation majeure d'habitat
 - 1AUT - Zone à urbaniser à vocation touristique
 - 1AUE - Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 - 1AUB - Zone à urbaniser en cœur de biodiversité secondaire
 - 1AU7 - Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale
 - N - Zone naturelle
 - NB - Zone naturelle en cœur de biodiversité prioritaire
 - NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - NLC - Zone naturelle de loisirs à vocation de chasse
 - NT - Zone naturelle touristique
 - NTI - Zone naturelle touristique insolite
 - NE - Zone naturelle d'équipement
 - NC - Zone naturelle de carrière
 - A - Zone agricole
 - AC - Zone agricole de pension animalière
 - AS - Zone agricole stratégique
 - AP - Zone agricole de pré-bois et d'estive
- Éléments de contexte**
- Plans d'eau
 - Cours d'eau
 - Limite intercommunale
 - Limite communale
 - Parcelles
 - Bâtiments
 - Voie ferrée
 - Route ou rue
- 0 300 600 m

N

Données soumises aux conditions générales d'utilisation des fichiers
© IGN - 2019 © PCI Vecteur © DDT du Jura (39)
© PNR du Haut-Jura, Avril 2022 / © URBICAND 2025
Reproduction et utilisation limitées aux missions de service public

